

Paris, le 15 février 2022

Mesures sanitaires dans les écoles : un allègement bienvenu mais une fois de plus sans concertation avec les élus

L'APVF, présidée par Christophe Bouillon, maire de Barentin, et dont le président délégué est Loïc Hervé, sénateur de Haute-Savoie, accueille positivement les annonces d'allègement des mesures sanitaires dans les écoles, à compter de la rentrée des classes, au retour des congés d'hiver.

L'APVF reconnaît des améliorations dans la communication gouvernementale, puisque ces annonces sont faites plusieurs semaines en amont de leur application. Leur mise en œuvre devrait par ailleurs être plus aisée, puisqu'elles actent le retour au protocole sanitaire de niveau 2, élaboré après un dialogue avec les collectivités. Néanmoins, l'APVF déplore à nouveau l'absence de concertation avec les collectivités locales avant ces nouvelles annonces et souligne le désordre occasionné ces dernières semaines par la fréquence des modifications de protocoles. Dans certaines communes, l'on risque de se retrouver dans la situation paradoxale où les mesures exigées en janvier n'ont pas encore eu le temps d'être pleinement mises en place, qu'elles se trouvent déjà allégées.

Une concertation aurait néanmoins eu de nombreux bénéfices. Tout d'abord, elle permettrait de mieux accompagner l'effort de communication auprès des collectivités en charge de leur application, des familles et des personnels enseignants, notamment des directeurs d'école.

Ensuite, une concertation avec les élus aurait également permis de traiter la question du protocole sanitaire pour les activités périscolaires, qui ne devrait pas être différencié du protocole dans les écoles. Nous rappelons que nos communes sont concernées au premier chef, puisqu'elles ont la responsabilité de la mise en place desdits protocoles, avec leurs personnels. Il aurait été utile de discuter d'un éventuel allègement dans le périscolaire et ce, selon le contexte sanitaire, dès le début des vacances scolaires. L'APVF rappelle que les mesures sanitaires exigées actuellement, telles par exemple celles relatives au non-brassage des élèves, sont difficilement applicables dans de nombreuses petites villes, faute de moyens humains et logistiques.

Enfin, l'APVF demande de plus amples informations quant au protocole applicable pour la petite enfance. Il serait difficilement justifiable que l'allègement général ne concerne pas également ces structures et les personnels en charge de la petite enfance.

L'APVF regrette une nouvelle fois la communication descendante adoptée par le ministère de l'Éducation nationale qu'elle juge inadaptée au contexte scolaire et périscolaire. Notre association considère que le bon fonctionnement de nos écoles est l'affaire de tous, et notamment des communes, responsables entre autres de l'organisation et du déroulement de l'accueil périscolaire, qui comprend la pause méridienne et le temps de restauration.

Les Maires des Petites Villes demandent l'organisation d'une véritable réunion de concertation relative à la question sanitaire qui porte tout à la fois sur le scolaire et le périscolaire, afin de pouvoir évoquer ces mesures d'allègement d'ici au retour des congés d'hiver, c'est-à-dire avant le 21 février pour la zone B.

Contacts Presse

André ROBERT, Délégué général - 06 80 84 27 53 - arobert@apvf.asso.fr

Gustave RICHARD, Conseiller – 06 50 83 85 30 – grichard@apvf.asso.fr